

Le parcours d'intégration pourrait s'ouvrir au français dès 2016

WALLONIE Le dispositif d'accueil se met lentement en place, un consensus voit le jour sur l'apprentissage de la langue

Le discours sur le parcours d'intégration réservé aux personnes d'origine étrangère (les primo-arrivants) évolue vers le consensus en Wallonie. Avant les élections, le fossé gauche-droite sautait aux yeux, si bien que la majorité PS-CDH-Ecolo avait accouché en mars 2014 d'un décret minimaliste imposant uniquement une phase d'accueil et d'orientation aux personnes concernées.

Le MR revenait à la charge ce mardi au parlement avec une proposition de décret instaurant des cours de français obligatoires. Les libéraux demandent aussi des cours de citoyenneté.

Aucune poussée de fièvre sur ce coup-là. Il faut dire que la déclaration de politique régionale qui unit cette fois les seuls PS et CDH va dans le sens voulu par les libéraux, avant de souligner toutefois que rien ne pourra se faire sans des moyens budgétaires ad hoc, ce qui ouvre la voie à bien des supputations sur la volonté réelle d'aboutir.

Ce budget, Maxime Prévot (CDH), le ministre de l'Action sociale, l'estime de 3 à 7 millions d'euros par an. La fourchette correspond à celle qui vaut pour l'estimation des primo-arrivants, de 3.000 à 7.000 selon les années. Pour le reste, le Namurois ne fait pas mystère de son ambition : *« Je suis très favorable à l'apprentissage obligatoire du français. Même chose pour des cours de citoyenneté, a fortiori s'il est question de les instaurer dans l'enseignement pour tous*

les enfants. »

Le PS par la voix de Nicolas Martin estime qu'il faut *« dire la vérité »* : *« L'objectif est partagé par la majorité, mais la question du budget est essentielle. »* Pour Ecolo, Mathieu Daele insiste : *« L'obligation du français d'accord, mais l'obligation de moyens pour être efficace d'abord ! »* Le Verviétois rappelle que dans son arrondissement, 322 places pour ces cours de langues sont disponibles et que 549 personnes s'y sont inscrites...

Communes hésitantes

Mais la volonté d'avancer du ministre semble bien réelle. Maxime Prévot fixe même une échéance : *« Un délai de 18 mois est raisonnable pour mettre en place le dispositif. »* Côté MR, Pierre-Yves Jeholet a déjà sorti son agenda : les moyens nécessaires devront figurer au budget régional pour 2016, qui s'annonce délicat. Il y veillera personnellement.

En attendant, le parcours d'intégration « light » vit sa vie. Tant bien que mal : le dispositif suppose que les 262 communes wallonnes signent des conventions avec les Centres régionaux d'intégration. Elles sont à peine deux tiers à s'être mises en ordre. Faute d'indications précises peut-être. Ce qui a incité le ministre à leur faire parvenir une circulaire précisant toutes leurs obligations, dernier avertissement avant rappel à l'ordre. ■

ERIC DEFFET